

Privilège—M. Rodriguez

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je dois dire en passant que je suis étonné de voir que les porte-parole du parti libéral s'opposent à des mesures visant à rendre le pays plus démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Quoi qu'il en soit, permettez-moi de préciser au député qui a posé la question ainsi qu'à l'ex-ministre que j'aurais cru mieux renseignés . . .

M. Breau: Agirez-vous de même envers les Acadiens?

M. Clark: Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a fait qu'étendre les pouvoirs jusqu'aux limites permises aux termes de la loi présentement en vigueur, ce qui, en fait, permettra à la population du Yukon d'exercer une plus grande responsabilité dans la gestion de ses affaires, cette même population qui, le 22 mai, était libre de choisir par voie de scrutin des partis qui avaient adopté des positions différentes à ce propos. Elle a élu le ministre des Travaux publics, dont la position était bien connue.

Si l'on devait accorder encore plus de pouvoirs à la population du Yukon et accélérer l'avènement d'une forme d'auto-gouvernement, ce que notre gouvernement approuve, il va de soi qu'il faudrait consulter les provinces, la population du Yukon, et que la Chambre des communes devra étudier les modifications à apporter aux lois concernées.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. RODRIGUEZ—LE CONFLIT DES MANUTENTIONNAIRES DE GRAIN—LA RÉPONSE DONNÉE PAR LE MINISTRE DU TRAVAIL PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège à propos de la réponse qu'a donnée à ma question le ministre du Travail (M. Alexander), hier après-midi à la Chambre. J'ai posé au ministre la question suivante, comme en fait foi la page 28 du hansard:

Vu que le ministre est intervenu très rapidement et avec beaucoup de succès dans le conflit des manutentionnaires de grain de la côte ouest, et vu que la grève des manutentionnaires de Montréal dure maintenant depuis cinq mois et qu'elle risque de causer des problèmes cet hiver aux agriculteurs du Québec et à d'autres, le ministre est-il prêt à intervenir directement dans ce conflit pour tâcher de le régler avec autant de succès qu'il l'a fait dans le cas des manutentionnaires de la côte ouest?

Ce à quoi le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je voudrais remercier le député d'avoir posé cette question, car je m'en inquiète aussi, mais je voudrais lui faire remarquer que le médiateur, M. Rolland Doucet, a actuellement des entretiens privés avec les parties en cause et que les discussions en cours sont fructueuses. On avance. Pour le moment, il ne servirait à rien que j'intervienne.

J'ai été sidéré par sa réponse, et c'est pourquoi j'ai demandé immédiatement à quelqu'un du bureau du chef de mon parti, M. Jacques Bélanger, d'entrer en contact avec le syndicat concerné, et notamment avec M. André L'Heureux, vice-président de la CSN qui représente les travailleurs en grève. A la suite de cet appel téléphonique, nous avons reçu au bureau de

[M. Watson.]

mon chef, hier après-midi, vers 17 h, le télégramme suivant. Je tiens à faire figurer la teneur de ce télégramme au compte rendu car il est extrêmement important pour la question de privilège que je soulève. En voici le texte:

[Français]

Suite à votre téléphone à mon bureau à 15 h 30, je ne comprends pas que le ministre du travail ait pu affirmer que nous serions présentement en négociation ou en rencontre à cette fin, ni moi, ni le président du syndicat, ni aucun porte-parole syndical n'ont rencontré les médiateurs ou le Conseil des ports nationaux à ce moment.

Signé, André L'Heureux, vice-président.

[Traduction]

Le télégramme est signé André L'Heureux, vice-président. On voit parfaitement d'après le télégramme que ceux qui sont chargés de représenter les travailleurs en grève ne savent rien des négociations qui, d'après ce que le ministre a déclaré à la Chambre, se dérouleraient actuellement. Ne m'en tenant pas là, j'ai demandé à l'assistant du député d'Oshawa (M. Broadbent), d'entrer en contact avec le bureau du médiateur, où on lui a fait savoir que personne n'était au courant de négociations en cours ou de discussions prévues pour bientôt.

Voici un intéressant article de la Presse Canadienne paru le jeudi 11 octobre 1979 dans la *Gazette*. Il cite ce qu'aurait dit le ministre du Travail en dehors de la Chambre. J'aimerais en lire un passage:

● (1210)

M. Alexander a déclaré que les services de médiation et de conciliation du ministère du Travail avaient mis «tous les moyens en œuvre» depuis des semaines pour tâcher de mettre fin au conflit.

Il a ajouté qu'il avait rencontré les représentants syndicaux, qu'il les avait entendus et «leur avait déclaré que sa porte était toujours ouverte.» Il a précisé de plus que M. Don Mazankowski, ministre responsable de la Commission canadienne du blé, avait rencontré les représentants du syndicat.

Selon M. L'Heureux, M. Alexander «est certainement mal renseigné sur les mesures que ses fonctionnaires prennent dans ce domaine.»

«Ils ne se montrent pas très actifs ni dynamiques . . . Nous aurions cru les voir intervenir avec plus de vigueur», a-t-il dit, ajoutant que M. Mazankowski s'était contenté d'envoyer un télégramme mardi exprimant l'espoir que les négociations allaient bon train. Le syndicat avait envoyé un télégramme à M. Mazankowski le 14 septembre pour lui demander de l'aide.

En réalité, monsieur l'Orateur, la dernière véritable rencontre entre le médiateur et les parties en cause a eu lieu le 4 octobre quand M. Rolland Doucet, le médiateur, a présenté un projet de règlement au syndicat et à la direction. Il y a lieu de signaler que le syndicat a accepté le projet du médiateur, mais que la direction l'a rejeté.

Ce conflit traîne depuis cinq mois. Je rappelle que le ministre s'était empressé d'intervenir dans le conflit de la côte ouest lorsque les manutentionnaires de grain ont fait la grève. Le ministre a induit la Chambre en erreur, à mon avis. Ce n'est pas à moi de déterminer s'il l'a fait délibérément ou non, mais il nous a répété la même chose aujourd'hui. Je dois dire en toute connaissance de cause que, une fois de plus aujourd'hui, il a induit la Chambre en erreur par la réponse qu'il a donnée à ma question, qui est la même que celle d'hier.